

—Ainsi, lui dis-je, ma Carmen, après un bout de chemin, tu veux bien me suivre, n'est-ce pas ?

—Je te suis à la mort, oui, mais je ne vivrai plus avec toi.

Nous étions dans une gorge solitaire ; j'arrêtai mon cheval.—Est-ce ici ?—dit-elle, et d'un bond elle fut à terre. Elle ôta sa mantille, la jeta à ses pieds, et se tint immobile un poing sur la hanche, me regardant fixement.

—Tu veux me tuer, je le vois bien, dit-elle ; c'est écrit, mais tu ne me feras pas céder.

Je t'en prie, lui dis-je, sois raisonnable. Ecoute-moi ! tout le passé est oublié. Pourtant, tu le sais, c'est toi qui m'as perdu ; c'est pour toi que je suis devenu un voleur et un meurtrier. Carmen ! ma Carmen ! laisse-moi te sauver et me sauver avec toi.

—José, répondit-elle, tu me demandes l'impossible. Je ne t'aime plus ; toi, tu m'aimes encore, et c'est pour cela que tu veux me tuer. Je pourrais bien encore te faire quelque mensonge ; mais je ne veux pas m'en donner la peine. Tout est fini entre nous. Comme mon rom, tu as le droit de tuer ta romi ; mais Carmen sera toujours libre. Calli elle est née, calli elle mourra.

—Tu aimes dont Lucas ? lui demandai-je.

—Oui, je l'ai aimé, comme toi, un instant, moins que toi peut-être. A présent, je n'aime plus rien, et je me hais pour t'avoir aimé.

Je me jetai à ses pieds, je lui pris les mains, je les arrosai de mes larmes. Je lui rappelai tous les moments de bonheur que nous avions passés ensemble. Je lui offris de rester brigand pour lui plaire. Tout, mon-

sieur, tout, je lui offris tout, pourvu qu'elle voulût m'aimer encore !

—Elle me dit : — T'aimer encore, c'est impossible. Vivre avec toi, je ne le veux pas.— La fureur me possédait. Je tirai mon couteau. J'aurais voulu qu'elle eût peur et me demandât grâce, mais cette femme était un démon.

—Pour la dernière fois, m'écriai-je, veux-tu rester avec moi ?

—Non ! non ! dit-elle en frappant du pied, et elle tira de son doigt une bague que je lui avais donnée, et la jeta dans les broussailles.

Je la frappai deux fois. C'était le couteau du Borgne que j'avais pris, ayant cassé le mien. Elle tomba au second coup sans crier. Je crois encore voir son grand ceil noir me regarder fixement ; puis il devint trouble et se ferma. Je restai anéanti une bonne heure devant ce cadavre. Puis, je me rappelai que Carmen m'avait dit souvent qu'elle aimerait à être entermée dans un bois. Je lui creusai une fosse avec mon couteau, et je l'y déposai. Je cherchai longtemps sa bague, et je la trouvai à la fin. Je la mis dans la fosse auprès d'elle, avec une petite croix. Peut-être ai-je eu tort. Ensuite je montai sur mon cheval, je galopai jusqu'à Cordone, et au premier corps-de-garde je me fis connaître. J'ai dit que j'avais tué Carmen ; mais je n'ai pas voulu dire où était son corps. L'ermite était un saint homme. Il a prié pour elle ! Il a dit une messe pour son âme... Pauvre enfant ! Ce sont les *Calé* qui sont coupables pour l'avoir élevée ainsi.

PROSPER MERRIMEE

## Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

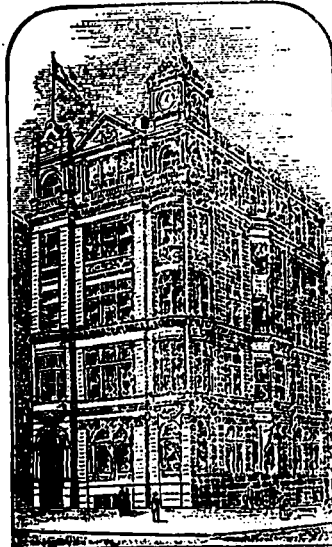
ROBERTSON MACAULAY, *Président.*  
HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*  
G. F. JOENSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*  
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*  
Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

### Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscales. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est assez élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents  
De vous expliquer  
Ce système.

O. LEGER,

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS  
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.